

PROJET DE LOI

adopté

le 15 juillet 1981

**SÉNAT**

SESSION DE DROIT EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION  
(1980-1981)

---

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'une Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Norvège en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 299 et 303 (1980-1981).

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Norvège en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 19 décembre 1980, ensemble un Protocole et un Protocole additionnel, signés le même jour, dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 15 juillet 1981.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.

---

(1) *Nota.* — Voir les documents annexés au n° 299 (1980-1981), Sénat.